

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SUR LES FONDS D'INTERVENTION 2026

ASSOCIATION: Vous ne devez remplir cette fiche que si la demande de subvention correspond à une action spécifique que vous souhaitez organiser dans l'année.			
DESCRIPTIF DE L'ACTION - PRÉSENTATION DU PROJET			
(Si possible, joindre un programme détaillé)			
	••••		
BUDGET PRÉVISIONNEL			
DÉPENSES	MONTANT En € arrondi	RECETTES	MONTANT En € arrondi
60- Achats - Total		70- Prestations	
- Denrées diverses		71- Ventes de produits	
- Autres fournitures		72- Produits immobiliers	
61- Services extérieurs : Total		74-Subventions d'exploitation Total	
- Locations		- Plouhinec	
- Assurances		- Conseil Départemental	
62- Autres services extérieurs : Total		- Conseil Régional	
- Rémunération d'intermédiaire		- Etat	
- Publicité, Frais postaux, Télécommunication		- Autres Subventions	
- Transport, déplacements, missions 63- Impôts et taxes		75- Autres produits gestion courante	
64- Charges de personnel : <i>Total</i>		76- Produits financiers : <i>Total</i>	
- Salaires et charges		- Nature :	
65- Autres charges courantes : Total		77- Produits exceptionnels	

Au regard du budget de l'action, l'association sollicite une subvention exceptionnelle de€

<u>Toute subvention attribuée sur les fonds d'intervention est soumise obligatoirement à l'examen du bilan de l'action.</u>

Pour cela, il convient de transmettre le bilan moral et financier dans le mois qui suit l'action.